

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 2 juillet 2024

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	21
Ayant pris part au vote :	22
Ayant donné procuration :	1

L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation	
26/06/2024	

Présents : Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Frédéric Dole, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration : Caroline Blain à Aline Louvrier.

Secrétaire de séance : Christophe Michel.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-07-051

OBJET : Location des salles communales.

Le Maire propose, de mettre à jour la tarification des salles communales comme suit :

- **Salle des Fêtes**

	Associations de Levier	Habitants de Levier		Extérieurs (associations et particuliers) et entreprises, activités commerciales	
		Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Demi-journée (hors week-end)	Gratuit	100 €	180 €	250 €	330 €
Journée	Gratuit	200 €	280 €	350 €	430 €
Week-end	Gratuit	300 €	380 €	450 €	530 €
Chauffage ½ jour.	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Chauffage	150€/jour	150€/jour	150€/jour	150€/jour	150€/jour
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

- **Salle Socio-culturelle**

	Associations de Levier	Habitants de Levier		Extérieurs (associations et particuliers) et entreprises, activités commerciales	
		Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Demi-journée (hors week-end)	Gratuit	60 €	140 €	150 €	230 €
Journée	Gratuit	120 €	200 €	250 €	330 €
Week-end	Gratuit	180 €	260 €	350 €	430 €
Chauffage ½ jour.	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Chauffage	100€/jour	100€/jour	100€/jour	100€/jour	100€/jour
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

La location **sans cuisine** comprend la mise à disposition de tables et chaises.
 La location **avec cuisine** comprend la mise à disposition de tables, chaises et vaisselle.
Forfait pour rangement et/ou nettoyage incorrects : 150 €

- **Salle de Labergement du Navois**

	Associations de Levier	Habitants de Levier	Extérieurs
Journée	Gratuit	30 €	80 €
Week-end	Gratuit	50 €	130 €
Chauffage	20 €	20 €	20 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €

- **Salles de la Mairie**

Pour les associations de Levier : Gratuit
 Pour les associations extérieures : 50 €
 Pour les activités commerciales et autres cas : 50 €

- **Salle des Sports**

Pour les associations de Levier : Gratuit
 Pour les associations extérieures : 100€/jour + 1 000 € de caution
 Chauffage (associations extérieures) : 150€/jour

- **Le Boulodrome**

Pour les associations de Levier : Gratuit
 Pour les habitants de Levier : 150€/jour
 Pour les extérieurs (associations, particuliers)
 Entreprises, activités commerciales : 150€/jour

Il est précisé qu'une convention avec le Carreau Lévitien sera signée pour que le club soit gestionnaire du site et s'occupe des états des lieux.

- **Eglise**

Cérémonie (mariage et enterrement) pour les personnes extérieures : chauffage uniquement : 150 €

- **Actualisation des prix de la vaisselle** en cas de casse ou de perte, prix à l'unité :

Assiette :	4.00€
Verre, flûte et tasse :	3.00€
Broc :	5.00€
Couvert (couteau, fourchette ou cuillère) :	1.00€

- Il est rappelé que les associations de Levier disposent gratuitement des salles mais doivent s'acquitter du chauffage.
- Si une association réserve la salle des fêtes et la salle socio-culturelle, il lui sera facturé la somme de 120.00€ soit le prix de location de la salle socio-culturelle.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Acceptent les tarifs des salles communales et de la vaisselle tels que définis ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 025-200068401-20240702-2024_07_051-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.

